SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT

PROTOCOLE 2025

des entreprises signataires de la Charte de Bonnes pratiques

FREDON BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Aide financière à la destruction des nids de frelons asiatiques à pattes jaunes

A DESTINATION DES PARTICULIERS

Pour que mon client puisse être indemnisé facilement, je dois :

- Vérifier que ce dernier a pris **une photo du nid** ou, s'il n'est pas en capacité de le faire, prendre une photo et lui transmettre afin qu'il puisse compléter son dossier

- Lui transmettre **le protocole 2025** à destination des indemnisés et **l'attestation sur l'honneur officielle** - si possible les distribuer à chaque intervention

- Faire apparaître **le nom de l'espèce sur la facture** et **l'acquitter**, de préférence sur place, avec les mentions obligatoires : **« Payée » + date de règlement + signature de l'entreprise**

- L'inviter à **transmettre son dossier le plus tôt possible** pour éviter que ce dernier n'arrive qu'après la fin de l'enveloppe et **obligatoirement sur la plateforme en ligne** :

https://fredon.fr/bourgogne-franche-comte/demande-dindemnisation-frelon

- Communiquer ouvertement auprès de mes clients de l'état d'avancement de l'enveloppe - FREDON BFC s'engage à fournir régulièrement les éléments à ce sujet auprès de ses entreprises chartées

GDS Section apicole Bourgogne Franche-Comté — FRANCE NATION VERTE Agir · Mobiliser · Accélérer — jura LE DÉPARTEMENT